

Réunion des Délégués du Personnel

Etablissement d'Aubevoye

**Compte rendu de la réunion
du Jeudi 15 novembre 2018**

QUESTIONS DES ELUS CFE-CGC

65070 / 11.18 / 01 Ace2 déploiement

Depuis peu, les pc Ace1 ne sont plus soumis aux mises à jour système, ce qui peut impliquer des problèmes de sécurité. Or des salariés n'ont pas encore migrés vers Ace2 et utilisent Ace1.

- Combien de salariés du CTA n'ont pas encore migrés ?
 - o Quelles sont les raisons de ce retard ?
 - o Est-il envisagé une migration pour les IPN virtuels ?

Réponse : Les PC ACE1 sont toujours soumis aux mises à jour, ils le seront jusqu'à la fin du support Windows 7, en janvier 2020

396 PC n'ont pas encore migré.

65070 / 11.18 / 02 Parking du personnel

La problématique liée au manque de place sur le parking du personnel est de plus en plus critique, voir accidentogène parfois.

Des projets seraient en cours d'études et/ou commenceraient prochainement

- Quelles sont les actions prévues par la direction pour solutionner ces problèmes ?
- La direction peut-elle nous présenter les projets concrètement ?

Réponse : Comme annoncé lors des dernières réunions DP : la présence d'agent de sécurité pour sécuriser la circulation est effective. Un projet d'agrandissement parking personnel sur le 1^{er} semestre 2019 est prévu.

65070 / 11.18 / 03 Parking VSE

La problématique liée au manque de place pour le stationnement des VSE à l'intérieur du centre est de plus en plus critique, voir accidentogène parfois (véhicule stationné sur les passages piétons, sur les trottoirs, parc confidentiel saturé, ...).

Des projets seraient en cours d'études et/ou commenceraient prochainement

- Quelles sont les actions prévues par la direction pour solutionner ces problèmes ?
- La direction peut-elle nous présenter les projets concrètement ?

Réponse : Un projet d'agrandissement du parking du G19 avec 36 places supplémentaires est prévu d'ici fin 2018.

65070 / 11.18 / 04 Arrêt maladie et congés

Un salarié étant en arrêt maladie avant la période des congés de fin d'année (5eme semaine imposée), avec une reprise présumée après cette période, récupère-t'il ses CA ?

Si oui, quelle est la démarche à réaliser ?

Réponse : Dans ce cas, la 5^{ème} semaine sera capitalisée en CTI dans la limite de 5 jours, les congés écrêtables (du fait du dépassement de la limite de 5 jours de CP capitalisables) seront transférés dans un compteur de congés reportés lesquels devront être consommés avant la fin de l'année A+1 de la reprise de travail.

QUESTIONS DES ELUS SUD

Le prélèvement à la source sera effectif au 01/01/2019 et l'administration fiscale devrait (ou a dû) transmettre à Renault le taux applicable à chaque salarié pour que l'entreprise procède à la mise en place de cette collecte.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Des réunions d'informations, type amphi au G19, pour répondre aux questions des salariés sur ce sujet.

Pourquoi les salariés n'ont pas reçu une simulation personnalisée sur ce prélèvement ?

Réponse : La simulation sera faite sur le BS de décembre pour tous les salariés. Les tests techniques sont en cours.

Il y aura un Communiqué interne (fin novembre) – Kit Manager (fin novembre) – Plaquette d'explication remise avec le BS de décembre et avec celui de janvier.

Pour des explications relatives au BS ou au rôle de Renault, le réseau de relation client RH (11700 et agences RH) sera le réseau à utiliser.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Où en est l'étude d'un transport entre la gare d'Aubevoye et le CTA ?

Réponse : Une 4ème zôé a été mise en place. Ce qui redonne un peu de souplesse. Pour le projet de mise en place d'une navette Gare/CTA, il est toujours d'actualité, avec poursuite des réunions avec la CCEMS (Communauté de Communes Eure Madrie Seine). Nous espérons que le projet aboutira en 2019 mais nous n'avons aucun engagement formel de délai à ce jour.

Aujourd'hui, le courrier en provenance du TCR met plus de 2 jours pour arriver au CTA, au lieu des 24 heures précédemment. Pour une raison obscure, le cheminement du courrier a été rallongé par un passage par Cléon, ceci entraînant un rallongement du délai de 24h à 48h, voir 72h. La prestation a donc été dégradée pour les salariés du CTA.

Les délégués du personnel SUD demandent :

Pourquoi les étapes d'acheminement du courrier du TCR vers le CTA ont changé rallongeant le temps de réception ?

Réponse : Il y a bien un « nouveau » process de distribution pour le courrier du CTA, depuis le 1^{er} décembre 2017, sans impact délai et qualité.

Nous avons contrôlé la mise en place et le suivi de ce nouveau processus lors de nos différentes instances DISG, durant plusieurs mois. Les retours sont positifs de la part de notre correspondant courrier Renault du CTA, aucune alerte de délai supplémentaire, ni de baisse de la qualité de prestation.

Egalement à ce jour, soit presque une année depuis la mise en place de ce nouveau processus, nous n'avons aucune réclamation courrier de ce site par les résidents.

Navette CTA avant modification.

Départ d'un pli à J d'un site IDF pour une dépose au service courrier avant 15H00.

Livraison sur Buc le même jour pour une distribution sur le site du CTA le lendemain.

une livraison avait lieu tous les matins avec une liaison en direct avec le CTA.

Navette CTA après modification.

Départ d'un pli à J d'un site IDF pour une dépose au service courrier avant 15H00.

Livraison sur Buc le même jour pour une distribution sur le site de Cléon le lendemain avant 08H00.

Prise en charge des plis par le collaborateur Docapost du CTA à J, pour une livraison à J sur le CTA.

65070 / 11.18 / 08 Simulateur de F1

Les délégués du personnel SUD demandent :

Les prestataires du CTA ont eu le droit de jouer au petit concours organisé sur un simulateur F1 au G31 mais ils n'ont pas eu le droit de gagner.

Ce concours était pourtant destiné à tous les résidents, il n'était écrit nulle part que les prestataires ne pouvaient pas prétendre à gagner le petit tour en Megane RS...

Les élus SUD dénoncent cette discrimination envers ces salariés.

Les délégués du personnel SUD demandent :

L'avis de la direction sur cette discrimination

Réponse : La raison pour laquelle les prestataires n'ont pu profiter du tour de piste avec un pilote est pour des questions d'assurance.